

Montréal, le 8 septembre 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joëlle Cardinal  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-007-4 visant la planification du comportement du réseau de transport en cas de perturbation géomagnétique**  
**Dossier de la Régie : R-4192-2022**

---

Chère consœur,

Les 14 avril 2022, dans le cadre du dossier mentionné en objet, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) les textes de la norme TPL-007-4 ainsi que de son annexe Québec (pièces [B-0008](#), [B-0010](#) et [B-0012](#)) en vue de l'adoption de cette norme de fiabilité.

La Régie note la présence de certains éléments du texte de la norme TPL-007-4 dans ses versions française et anglaise ainsi que de son annexe Québec dans sa version anglaise qui nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur.

La Régie transmet donc au Coordonnateur, avec la présente, les textes de la norme ainsi que de son annexe Québec où ces éléments sont surlignés en jaune.

Vous nous obligeriez en nous transmettant, **au plus tard le 15 septembre 2022 à 12 h**, le texte révisé de la norme et de son annexe Québec.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml